DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE COMPIEGNE SUD-OUEST
****
COMMUNE DE JAUX

- Compte rendu de la séance du 16 avril 2014 -

Date de la Convocation : 10 avril 2014 Date d'affichage de l'avis : 10 avril 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 18
VOTANTS : 19

L'an **deux mil quatorze,** le **seize avril**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Robert HARDIVILLIER, Mme Delphine DUCANCHEZ, M. Michel JEANNEROT, Mme Sidonie MUSELET, M. Philippe DEBLOIS, Mme Claudine DUMEZ, M. Dominique REGNAULT, M. Jean-Claude LUZIN, Mme Francine DUGROSPREZ, M. Philippe CHARPENTIER, Mme Sandrine MERLIOT, M. Sébastien AFFRE, Mme Sandrine FONTAINE, M. Frédéric RULLEAU, M. Christian NAVARRO, Mme Agnès RENAULT, M. Jean-Pierre BETEGNIE, Mme Christine CHOMYN, Mme Valérie DEVILLERS.

ETAIENT ABSENTS :
M. Sébastien AFFRE qui a donné pouvoir à M. Michel JEANNEROT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Delphine DUCANCHEZ est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2014 dont chaque conseiller a reçu un exemplaire a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I. FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :**
- de maintenir les taux des trois taxes directes locales appliqués en 2013 (TH, TFB et TFNB)
- de fixer les taux pour l'année 2014 selon le détail suivant :

Taxe d'Habitation	9,55 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16,29 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	51,29 %

II. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, après présentation du budget primitif 2014 et sur proposition de Monsieur le Maire, **APPROUVE, à 15 voix « pour » et 4 abstentions (M./Mmes RENAULT, CHOMYN, NAVARRO, BETEGNIE** *afin d'attirer l'attention sur le maintien des marges d'autofinancement*) le budget primitif 2014 de la Commune qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	556 000,00	Produits des services et du domaine	83 700,00
Charges de personnel	590 850,00	Impôts et taxes	1 184 195,00
Charges de gestion courante	113 300,00	Dotations et participations	327 897,00
Charges financières	45 100,00	Produits de gestion courante	42 200,00
Charges exceptionnelles	4 700,00	Atténuation de charges	21 000,00
Dotations aux amortissements	29 200,00	Produits financiers et exceptionnels	6 010,98
Virement à la section d'investissement	635 930,00	Excédent antérieur reporté	310 077,02
TOTAL	**1 975 080,00**	**TOTAL**	**1 975 080,00**

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement de la dette (en capital)	165 000,00	Excédent de fonctionnement affecté	745 533,65
Opérations d'équipement	1 498 000,00	Emprunt	81 456,00
Opérations d'ordre	20 400,00	FCTVA	198 115,35
Déficit d'investissement reporté	303 834,00	TLE/TA	15 406,00
		Subventions d'équipement	241 193,00
		Immobilisations (Opérations d'ordre)	49 600,00
		Opérations non affectées (avances forfaitaires)	20 000,00
		Virement de fonctionnement	635 930,00
TOTAL	**1 987 234,00**	**TOTAL**	**1 987 234,00**

III. INFORMATIONS DIVERSES

Clos Saint-Pierre : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du problème rencontré sur le réseau d'eaux pluviales pour le bâtiment C. Il indique que la société AUBARNE a sollicité la commune pour une prise en charge du montant de ces travaux. Il précise qu'il a manifesté le souhait de ne pas accepter cette participation. Il indique que la société AUBARNE doit également procéder à la remise en état, à l'identique, des trottoirs.

Monsieur NAVARRO précise que Monsieur MAUBON l'avait contacté pour l'informer qu'il n'avait pas pris en compte le fait que la canalisation d'eaux pluviales n'arrivait pas à la hauteur du bâtiment C. Le bâtiment C ne peut donc plus être raccordé par la partie privative mais par le biais de la RD 13 en rallongeant le réseau. Monsieur NAVARRO confirme que Monsieur MAUBON a sollicité la prise en charge par la commune du

montant des travaux correspondants. Monsieur NAVARRO lui a indiqué que cette prise en charge n'était pas envisageable. Il a précisé à Monsieur MAUBON qu'une participation pouvait être envisagée mais qu'en revanche Monsieur MAUBON devait faire le nécessaire pour assurer la saturation du bardage bois afin d'éviter que ce dernier ne noircisse.

- **Manifestations :** Mme MUSELET fait un point sur les manifestations à venir :
    - **Remise des médailles du travail** : 30 avril 2014 à 18h30 en mairie
    - **Brocante** : 3 mai 2014 organisée par l'association Animations et Loisirs des Jauens
    - **Cérémonie du 8 mai 2014 à 9h30**
    - **WE vente directe les 10 et 11 mai 2014**
    - **Opération village propre :** l'opération s'est très bien passée et un remerciement est transmis à l'ensemble des participants.

- **Travaux :** Monsieur HARDIVILLIER indique que les travaux sur la RD 13 au niveau du Clos Saint Pierre auront lieu en même temps que les travaux d'assainissement de la ruelle des Alleux à compter du 12 mai. Il essaiera de faire le maximum pour qu'il y ait le moins d'inconvénients possibles pour la circulation des voitures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Michel JEANNEROT.